

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES
PORTEURS DE PARTS DU**

**FONDS D'OBLIGATIONS DE CRÉDIT MONDIAL VANGUARD
(le « Fonds Vanguard »)**

Madame,
Monsieur,

Le présent avis de Placements Vanguard Canada Inc., en sa qualité de fiduciaire et de gestionnaire de fonds d'investissement du Fonds Vanguard (le « **gestionnaire** »), a pour but de vous aviser qu'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds Vanguard aura lieu aux bureaux de **Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. situés au Bay Adelaide Centre, tour Est, 22, rue Adelaide Ouest, bureau 3400, Toronto (Ontario) M5H 4E3, le jeudi 3 septembre 2026, à 10 h (heure de l'Est)** (l'« **assemblée** »).

Pour qu'il y ait quorum à l'assemblée du Fonds Vanguard, deux des porteurs de parts du Fonds Vanguard doivent être présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée. Si l'assemblée à l'égard du Fonds Vanguard est ajournée en raison de l'absence de quorum, la reprise de l'assemblée ajournée aura lieu aux bureaux de **Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. situés au Bay Adelaide Centre, tour Est, 22, rue Adelaide Ouest, bureau 3400, Toronto (Ontario) M5H 4E3, le jeudi 10 septembre 2026, à 10 h (heure de l'Est)**. Le quorum d'une assemblée ajournée du Fonds Vanguard sera le nombre de porteurs de parts étant présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée ajournée.

L'assemblée a pour objet d'examiner les questions suivantes :

1. la modification de l'objectif de placement du Fonds Vanguard et les questions connexes (la « **modification de l'objectif de placement** »), telles qu'elles sont décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 14 juillet 2026 (la « **circulaire** »). Les détails de la modification de l'objectif de placement se retrouvent à la rubrique « Sommaire de la modification de l'objectif de placement » qui commence à la page 2 de la circulaire et à la rubrique « Détails de la modification de l'objectif de placement » qui commence à la page 3 de la circulaire.
2. les autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée.

Le texte de la résolution proposée autorisant la modification susmentionnée est présenté à l'annexe A de la circulaire.

Les porteurs de parts peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le Fonds Vanguard dans le prospectus simplifié, le dernier aperçu du fonds déposé, les rapports intermédiaires et annuels de la direction sur le rendement du fonds, et les états financiers intermédiaires non audités et les états financiers annuels audités (selon le cas) du Fonds Vanguard, qui peuvent être consultés au www.vanguard.ca ou sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche+ (SEDAR+) au www.sedarplus.ca.

Si la modification de l'objectif de placement n'est pas approuvée, il est prévu que le Fonds Vanguard soit dissous et liquidé.

Site Web où sont publiés les documents relatifs à l'assemblée

Avant de voter, nous vous recommandons de lire la circulaire que vous pouvez consulter au www.vanguard.ca et au www.sedarplus.ca. Les documents demeureront accessibles à la consultation sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

Vote

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos titres par la poste, par téléphone, par Internet ou en personne. Veuillez consulter les instructions qui figurent sur votre formulaire de procuration pour savoir comment voter au moyen de ces méthodes. **Les porteurs de parts sont fortement encouragés à exercer leurs droits de vote ou à envoyer leurs formulaires de procuration avant l'assemblée.**

Les porteurs de parts qui sont dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée en personne sont invités à exercer leur droit de vote en remplissant, en datant et en signant le formulaire de procuration ci-joint, et en transmettant la procuration remplie à l'attention de Data Processing Centre, C.P. 3700, Stn Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9. Une procuration ne sera valide que si elle est signée et reçue par Data Processing Centre avant 10 h (heure de l'Est), le 1^{er} septembre 2026, soit au moins 48 heures (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de l'assemblée, ou de toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement. Si vous choisissez de voter par téléphone, vous pouvez donner votre instruction de vote en composant le 1 800 474-7501 (français) ou le 1 800 474-7493 (anglais). Vous pouvez également voter par Internet au www.proxyvote.com. Si vous votez par téléphone ou par Internet, votre vote doit être soumis au plus tard deux jours avant (soit le 1^{er} septembre 2026) la date de l'assemblée, étant donné que les services de vote par téléphone et par Internet ne peuvent pas être utilisés le jour de l'assemblée. Vous pouvez également déposer votre procuration auprès du président de l'assemblée au plus tard avant le début de l'assemblée.

Procédure de notification et d'accès

Nous avons opté pour la procédure de notification et d'accès prévue dans le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* afin de réduire le volume de papier des documents distribués aux fins de l'assemblée. Plutôt que de vous transmettre un exemplaire imprimé de la circulaire avec le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint, nous vous envoyons le présent avis qui explique la procédure pour accéder en ligne à la circulaire ou pour demander d'en recevoir gratuitement un exemplaire imprimé ou électronique. Pour plus d'information sur la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec nous pendant les heures normales d'ouverture au numéro sans frais 1 888 552-5004.

Comment obtenir un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée

Pour demander un exemplaire de la circulaire, vous pouvez :

- appeler Broadridge Investor Communications Corporation au 1 877 907-7643;
- visiter le www.proxyvote.com et y entrer votre numéro de contrôle à 16 chiffres.

Avant le 3 septembre 2026, un exemplaire de la circulaire vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire avant la date limite pour l'envoi des procurations par la poste (soit 10 h (heure de Toronto) le 1^{er} septembre 2026), vous devriez tenir compte du délai de trois jours

ouvrables pour le traitement des demandes ainsi que du délai de livraison normal par la poste du courrier de première classe suggéré par Postes Canada, et faire votre demande avant 10 h (heure de Toronto) le 20 août 2026.

Vous pouvez également demander un exemplaire de la circulaire à compter de la date de l'assemblée, et ce, jusqu'à un an après la date du présent avis. Si nous recevons votre demande le 3 septembre 2026 ou après cette date, nous vous enverrons la circulaire dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande.

Le gestionnaire est d'avis que la modification de l'objectif de placement est dans l'intérêt fondamental du Fonds Vanguard et de ses porteurs de parts, et recommande aux porteurs de parts du Fonds Vanguard de voter POUR la modification de l'objectif de placement.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 14 juillet 2026.

**Par ordre du conseil d'administration de
Placements Vanguard Canada Inc.**, en sa qualité de
fiduciaire et de gestionnaire du Fonds Vanguard

(signé) « Kathleen C. Bock »

Nom : Kathleen C. Bock

Titre : Directrice générale